

# COMMUNE DE BOURG-MADAME

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

### CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt deux et le mercredi 13 Avril à 18h15, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Madame régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence du Maire, Monsieur Daniel ARMISEN.

ETAIENT PRESENTS : AYACHE Nabil, BUENO Bartholomé, CARCASSONNE Anne-Marie, FAIGES MORALES Josep, GARCIA MARTIN Jaïme, GARCIA RUIZ Neus, MONNIN Yvette, Hubert PONCY, WILL Audrey.

ETAIENT ABSENTS : ARMISEN Daniel, GODINHO Jean-Charles, MARTI Cécile, MEYA Jean-Marc ROMA Mickaël, SORLI Sylvie.

Monsieur Daniel ARMISEN donne procuration à Nabil AYACHE.

Monsieur GODINHO Jean-Charles donne procuration à Anne-Marie CARCASSONNE.

Monsieur Cécile MARTI donne procuration à Audrey WILL.

Madame Sylvie SORLI donne procuration à Josep FAIGES MORALES.

Monsieur Jean-Marc MEYA donne procuration à Hubert PONCY.

En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Ayache Nabil 1<sup>er</sup> Adjoint présidera la séance.

le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h15.

Le Procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Date de la convocation : 04 Avril 2022.

Audrey GANTOU WILL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délègue, en son absence, la présentation des éléments financiers au responsable des finances. Ce dernier rappelle que des explications ont été transmises avec les documents préparatoires.

#### Compte Administratif 2021 relatif à l'assainissement.

Après présentation par le délégué aux finances du bilan des deux sections de fonctionnement et d'investissement ; il est procédé au vote :

**Le compte administratif 2021 relatif à l'assainissement est adopté sans réserve à l'unanimité.**

#### Budget Prévisionnel 2022 relatif à l'assainissement.

Après présentation par le délégué aux finances des prévisions pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement ; il est procédé au vote :

**Le budget primitif 2022 relatif à l'assainissement est adopté à l'unanimité.**

#### Compte Administratif 2021 relatif à la Commune

Le délégué aux finances rappelle que ce document budgétaire retrace toutes les dépenses effectuées et toutes les recettes réalisées durant l'année écoulée.

Il est établi par l'ordonnateur (le maire), il est le pendant du compte de gestion du comptable (le trésorier).

Ces deux documents doivent être identiques et votés au cours de la même séance.

Après présentation par le délégué aux finances du bilan des deux sections de fonctionnement et d'investissement ; il est procédé au vote :

**Le compte de gestion 2021 établi par le trésorier est adopté sans réserve à l'unanimité**

**Le compte administratif 2021 relatif au budget communal est adopté sans réserve à l'unanimité.**

Il est procédé à l'affectation des résultats par un vote à l'unanimité : **l'excédent de 100 232 € sera affecté au budget primitif 2022 dans les recettes de la section de fonctionnement.**

#### **Budget Prévisionnel 2022 relatif à la commune**

Un débat d'orientation budgétaire relatif à une hausse de la fiscalité est proposé.

Différentes hypothèses sont évoquées mais les membres du conseil municipal souhaitent le maintien de la fiscalité existante sans hausse du taux d'imposition.

**Le principe du maintien de la fiscalité existante est approuvé à l'unanimité.**

Après présentation par le délégué aux finances des prévisions budgétaires pour les deux sections de fonctionnement et d'investissement ; il est procédé au vote :

**Le budget primitif 2022 relatif à la commune est adopté à l'unanimité.**

#### **Délibération pour l'achat de la parcelle AI 223 (Friche Ancien Garage Automobile)**

Il s'agit ici de prendre une délibération autorisant Monsieur le Maire à acheter la friche commerciale de l'ancien garage automobile à Monsieur François José Buscail pour la somme de 60 000€.

**Vote pour à l'unanimité.**

#### **Délibération pour la vente des arènes**

Une délibération doit être prise pour autoriser le maire à vendre les arènes à Monsieur Justafret pour la somme de 3000€.

**Vote pour à l'unanimité.**

#### **Délibération pour la vente de la parcelle AH 41 Rue du Torrent**

Le futur propriétaire de l'ancienne maison Aguado située rue du Torrent a sollicité la commune pour l'achat de la parcelle communale jouxtant sa maison. Il s'agit de la parcelle AH41.

Sur cette parcelle trois coffrets électriques doivent être déplacés, il s'agit ici d'autoriser le Maire à vendre cette parcelle avec une clause suspensive permettant d'ajuster le prix de vente en fonction du coût de déplacement des coffrets.

**Vote pour à l'unanimité.**

#### **Délibération demandant le déblocage de Fond de Concours à la Communauté de Communes pour les projets d'investissements communaux**

Afin de débloquent les sommes attribuées à la commune dans le cadre du Fond de Concours de la Communauté de Communes, une délibération doit être prise en ce sens, autorisant Monsieur le Maire à adresser les dossiers au Président de la Communauté de Communes. **Vote pour à l'unanimité.**

**Délibération demandant une subvention au titre de la 3<sup>ème</sup> édition Fond Friches en Occitanie**

La commune souhaite solliciter un 3<sup>ème</sup> Fond friche pour la zone labelliser Ecoquartier dans l'hypothèse d'une implantation de la Maison de Santé Pluridisciplinaire dans le bâtiment de la maison de la presse et du magasin informatique.

**Vote pour à l'unanimité**

**La séance est levée à 20h23.**